



N°...2...135.../DCTP/SPV/BPH/SSI

Rabat, le

17 DEC 2007

### ATTESTATION

Le Directeur de la Protection des Végétaux des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes atteste que le produit à usage agricole:

Produits	Teneurs & Eléments	Formulations & Observations
OXICALC	16,8% Calcium	

n'est pas soumis à la législation sur les pesticides à usage agricole actuellement en vigueur au Maroc.

Cette attestation est délivrée à la société SAOAS pour servir et valoir ce que de droit.

P. Le Directeur de la Protection des  
Végétaux des Contrôles Techniques et  
de la Répression des Fraudes  
Le Chef de la Division des Contrôles  
Techniques et Phytosanitaires

Signé: M. CHOUIBANI